



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maintien

Question écrite n° 120590

Texte de la question

M. Serge Roques attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes et de nombreux concitoyens face au développement de salons dit « de massage » dans lesquels des jeunes gens se livrent à la prostitution. Un récent rapport estime que près de 40 000 étudiants se prostitueraient en France pour financer leurs études et une grande partie de cette prostitution serait pratiquée dans des salons de massage où ces prostitués occasionnels travaillent en total anonymat. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si des réflexions sont actuellement menées à ce sujet et quelles sont les pistes envisagées pour enrayer ce phénomène et punir ceux qui utilisent ainsi la vulnérabilité de ces jeunes à des fins très lucratives.

Données clés

Auteur : [M. Serge Roques](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120590

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2588